

Communauté d'Agglomération
PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION

Année 2017
Séance du 8 novembre 2017

N° 16
Objet : Aménagement des
gorges de Trévans – Demande
de subvention

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMERATION

L'an deux mille dix-sept et le huit du mois de novembre à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomeration, régulièrement convoqué le trente et un du mois d'octobre 2017, s'est réuni dans la salle Abbé Féraud à Digne LES BAINS, sous la présidence de madame Patricia GRANET BRUNELLO

Est nommée secrétaire de séance : COSSERAT Sandrine

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, AILHAUD Régine, AUBERT Serge, AUZET Eric, AYMES Bernard, BAILLE Denis, BARBERO Christian, BARTOLINI Bernard, BARTOLINI Jean-Louis, BAUDOUX MAUREL Marie Anne, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BLOT Michel, BONNET Martine, BONZI Maryse, BOURJAC Jean Marie, BREMOND Danièle, BRUN Patricia, CAREL Serge, CAZERES Benoit, CHATARD Gilles, COMBE Gérard, COSSERAT Sandrine, DE VALCKENAERE Gilles, DOMENGE Eliane, ESMIOL Gérard, EYMARD Max, FERAUD Maryline, FIAERT Claude, FIGUIERE Delphine, FLORES Sylvain, GRANET BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy, HERMITTE Francis, ISOARD Roger, JULIEN Jacques, LE CORRE Thibault, LEDEY Olivier, LEJOSNE Patrick, MAGAUD Marie José, MALDONADO Jean Paul, MARTELLINI Patrick, MARTIN Emmanuelle, NICOLOSI Philip, OGGERO BAKRI Céline, ORSINI Philippe (à partir du rapport n° 08), PAUL Gérard, PAUL Gilles, POULEAU Philippe, REBOUL Chidéric, REINAUDO Gilbert, REINAUDO Patrick, SERRA Victor, SEVENIER Jean, SUZOR Pierre, TEYSSIER Bernard, THIEBLEMONT Martine, THONNATTE Lionel, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VILLARON Bruno, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine

Etaient suppléés :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques
BALIQUE François a donné pouvoir à MICHEL Jean Marie
CASA Chantal a donné pouvoir à BOCCONI Fabien
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy
URQUIZAR Danielle a donné pouvoir à GIRARD BEGUILER Laurent

Etaient représentés :

DEORSOLA Jean Paul a donné pouvoir à LEDEY Olivier
FONTAINE Sonia a donné pouvoir à CHATARD Gilles
PRIMITERRA Geneviève a donné pouvoir à BARTOLINI Jean Louis
ORSINI Philippe a donné pouvoir à MARTELLINI Patrick jusqu'au rapport n° 07
RONDEAU Daniel a donné pouvoir à REINAUDO Patrick
SFRECOLA Alain a donné pouvoir à ESMIOL Gérard
TONELLI Corinne a donné pouvoir à BARBERO Christian

Etaient excusés :

AILLAUD Sylvie
AUZET Guy
BONNET Brigitte
MUNOZ MALDONADO Julien
PAYAN Claude
ROCHAT Jacques

Monsieur Bernard TEYSSIER, rapporteur, expose ce qui suit :

Dans la continuité du travail mené par la Communauté de Communes Asse Bléone Verdon en partenariat avec l'ONF, Provence Alpes Agglomération souhaite mettre en œuvre le projet d'aménagement des gorges de Trévans. Il s'agit d'un cheminement accessible aux personnes présentant des handicaps : mobilité réduite, malentendant, mal voyant, déficience mentale.

En plus de faciliter l'intégration des personnes en situation d'handicap, le but est de permettre de mieux préserver ce site en créant un nouvel accueil, parkings tout en offrant une meilleure information sur l'ensemble du massif.

Le secteur des gorges de Trévans est un site touristique exceptionnel très apprécié pour la singularité de ses falaises, de ses torrents et sa forêt. Il est reconnu par le classement en réserve biologique domaniale (ONF), en deux sites natura 2000 (site du Mont denier et site de l'Asse) et en espace naturel sensible du département des Alpes de Haute Provence. Ce lieu a été retenu après un avis très favorable des associations de PMR et de la cellule tourisme handicap du Conseil Départemental.

Dans les Alpes de Haute Provence, il n'existe actuellement que quatre sites aménagés d'où la nécessité de développer un réseau de chemins accessibles.

Le projet consiste à :

- Créer du stationnement réservé au PMR
- Reprendre toute la signalétique
- Aménager suivant les normes en vigueur 800 ml de chemin pour être labélisé Tourisme Handicap et 300 ml réservés au handicap sportif ou accompagné.

Le coût estimé de l'opération est de 106 360.00 € H.T.

Plan de financement:

Coût total	106 360 €
Conseil Départemental (espace sensible) 30%	31 908 €
Fondation d'Entreprise Crédit Agricole Provence Côte d'Azur	30 000 €
Autofinancement	44 452 €

Il est proposé au conseil communautaire :

- D'approuver le plan de financement proposé.
- D'autoriser Madame la Présidente à engager les démarches de demandes de subvention auprès des différents partenaires.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION
 Après délibération
 A l'unanimité
 Approuve les propositions présentées
 Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
 Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme
 La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO



